



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

26 septembre 2001 / volume 12 / No 20

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 21 septembre 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 21 septembre dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Élections

Des élections ont eu lieu à l'occasion de cette réunion du conseil. Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) et Roland Ouellet (fondements et pratiques en éducation) ont été élus membres du Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL.

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport au conseil. Depuis le dernier Conseil syndical, le Comité de négociation du SPUL a tenu neuf réunions, dont trois avec le Comité d'appui et de stratégie. Il y a eu également dix rencontres à la table de négociation. Les premières de ces rencontres, tenues tout de suite après la création du Comité de grève, ont permis de régler plusieurs clauses relatives aux droits parentaux, aux congés sans traitement, aux frais afférents à l'année d'étude et de recherche (sabbatique), aux personnels associé et auxiliaire et au processus d'arbitrage et d'arriver à plusieurs accords formels. Faut-il voir un lien entre la création du Comité de grève et le règlement de plusieurs clauses laissées en suspens depuis des mois ?

Les rencontres subséquentes ont porté sur les enjeux clés de la négociation : la charge de travail, les prévoyances collectives, les offres salariales, la demande de congé de cotisation patronale au RRPPUL, le processus de sélection et d'engagement des professeures et professeurs, le budget de soutien à l'enseignement et à la recherche. Au chapitre de la charge de travail, l'Employeur, au lieu de négocier raisonnablement, cherche encore à nous convaincre d'accepter des reculs sur l'actuelle convention collective. Il veut voir disparaître des balises inscrites à notre convention collective depuis 1976, balises qui tendent à limiter l'arbitraire patronal lors de l'attribution des charges de travail et à préserver l'indissociabilité de l'enseignement et de la recherche des fonctions professorales. L'Employeur cherche obstinément à accroître son droit de gérance et à exercer un plus grand contrôle sur notre charge de travail.

Constatant une impasse au chapitre de la charge de travail, les parties ont convenu d'aborder des chapitres à incidence financière : les prévoyances collectives, le budget de soutien à l'enseignement et à la recherche, les offres salariales. La semaine du 4 septembre, contrairement aux représentants patronaux qui n'avaient rien préparé de nouveau pour faire avancer les discussions, nos représentants ont fait de nouvelles propositions relatives aux chapitres des prévoyances collectives et du budget de soutien à l'enseignement et à la recherche. Nous attendons toujours une réponse de l'Employeur sur cette ouverture de notre part. Nos vis-à-vis qui, à plusieurs reprises, s'étaient dits impatients d'aborder les clauses à incidence financière, nous annonçaient le 18 septembre qu'ils ne seraient pas en mesure de présenter leurs propositions avant " un certain temps ". Ils nous annonçaient également par la même occasion que cela ne pourrait se faire avant d'avoir réglé tout le normatif.

Par la suite, les représentants patronaux ont déposé de nouvelles propositions sur le processus de sélection, chapitre qui, dix fois déjà, avait fait l'objet de longues discussions au cours desquelles nos représentants avaient exploré et présenté plusieurs pistes de compromis. En réponse à de franches discussions et à des offres de concessions de notre part, nos vis-à-vis ont déposé un texte sur le processus de sélection en recul sur le texte de leur propre dépôt initial du mois de février 2000 !

Enfin, quelques heures à peine avant la réunion du Conseil syndical, les représentants patronaux ont confirmé ne pas être en mesure de réagir à nos propositions concernant les prévoyances collectives et le budget de soutien à l'enseignement et à la recherche. Ils ont annoncé une proposition nouvelle qui englobera toutes les clauses à incidence financière et inclura, bien sûr, une demande de congé de cotisation patronale au RRPPUL de cinq ans. Cela prendra " un certain temps ", " des semaines ". D'ici là, disent-ils, il faudra que tout le normatif soit réglé !

Il apparaît clairement que les représentants patronaux n'ont pas de réel mandat de négocier. Le rôle qui leur a été assigné est celui de nous faire poireauter en nous renvoyant constamment du normatif au financier et du financier au normatif.

L'Employeur fait-il le pari que la patience des professeures et professeurs est illimitée ?

3. Assemblée générale spéciale du SPUL

Devant un tel compte rendu du Comité de négociation du SPUL, le Conseil syndical a voté à l'unanimité la convocation d'une Assemblée générale spéciale, qui se tiendra le mardi 2 octobre 2001 à 11 h 30 au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack et au cours de laquelle un mandat de grève intermittente sera proposé. Inutile d'insister sur l'importance capitale de cette réunion pour chaque membre du SPUL.

4. Assemblée générale régulière du SPUL

L'Assemblée générale régulière se tiendra le jeudi 8 novembre 2001 à 16 heures à l'Amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins.

5. Compte rendu du Comité de grève

Denis Juhel, président du Comité de grève, rapporte que 25 des 26 membres de ce comité ont été élus. Le comité est en train de constituer des chaînes téléphoniques dans chaque faculté et se prépare pour la suite des événements.

6. Information du président

Grief sur le plancher d'emploi 1999

L'arbitre a indiqué qu'il communiquera sa position au plus tard le 15 octobre 2001.

Grief sur l'indexation des salaires

L'arbitre a indiqué qu'il rendra sa décision bientôt.

Élections dans les sections

Il y a encore une douzaine de sections (sur 63) qui n'ont pas élu leurs officiers syndicaux. Rappelons l'intérêt pour chaque section d'être représentée au conseil par les temps qui courent.

Élections à venir

Des élections devraient avoir lieu au prochain Conseil syndical, le 19 octobre 2001, concernant le Comité du SPUL sur la retraite, le Comité d'aide aux professeuses et professeurs et le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle.

Fisc et sabbatique

Les procédures d'appel ont été enclenchées. Les gens qui reçoivent un avis de nouvelle cotisation relatif aux frais de sabbatiques sont invités à communiquer avec le SPUL.

Amendement no 20* au règlement du RRPPUL

L'amendement no 20* au règlement du RRPPUL, qui avait été adopté au Conseil syndical du 24 août, a été transmis au Groupe de travail technique, qui tiendra sa première réunion le 1er octobre prochain. Rappelons que cet amendement utilise les surplus actuariels du Régime de l'année 2000 pour indexer les rentes de retraite et, surtout, pour protéger la solvabilité du régime.

7. Membres associés

Mme Nicole Rousseau (faculté des sciences infirmières) ainsi que MM. Maurice Émond (littératures),

Paul-André Gagnon (sciences géomatiques) et Ghislain Gendron (phytologie) ont été élus membres associés du SPUL.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)